

37

578

POLITIQUE PROVINCIALE

Pamphlet

*W. Williams 26/7/48
40*

DISCOURS-PROGRAMME

PRONONCÉ PAR

L'honorable M. Lomer Gouin

PREMIER MINISTRE

**Au Monument National, à Montréal, à
l'ouverture de la campagne
électorale, le 19 mai
1908**



3

3



DIS

L'hon.
porter la
l'avan-
vair être
acclamati
que déno
ministre
applaudi
célément

Félicita

Au nom
neur de
léral do
cette pr
rations.
nom de
dire —
bons co
nous e
je - vo
bien co
démous

Je v
sement
à l'ins
cette
l'infir
admini
ciales
les ac
au m
présa
juin
longé

La d

Vo
lec
journ
sera
post
sem
Ca
de
cha
de
pos
50

ROYAUME DE BELGIQUE
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



DISCOURS DU PREMIER MINISTRE

L'hon. M. Gouin se lève alors pour porter la parole. Son apparition à l'avant-scène est saluée par des vivats frénétiques et d'enthousiastes acclamations. Quand cette sympathique démonstration a cessé, le premier ministre prononce un discours très applaudi, que nous résumons aussi fidèlement que possible.

Félicitations et remerciements

Au nom du ministère que j'ai l'honneur de présider, au nom du parti libéral dont ce ministère représente, en cette province, les idées et les aspirations, au nom des candidats — au nom des futurs députés, devrais-je dire — qui font en ce moment les bons combats du gouvernement et qui nous entourent en si grand nombre, je vous félicite et vous remercie bien cordialement de votre magnifique démonstration de ce soir.

Je vous félicite, parce que l'empressement que vous avez mis à répondre à l'invitation des organisateurs de cette assemblée marque hautement l'intérêt que vous portez à la bonne administration de nos affaires provinciales ; je vous remercie, parce que les acclamations qui nous accueillent au milieu de vous sont pour nous le présage d'un éclatant triomphe, le 8 juin prochain. (Applaudissements prolongés.)

La question qui se pose

Vous le savez, la législature de Québec a été dissoute. Dans quelques jours, les électeurs de cette province seront appelés à faire le choix des députés qui les représenteront à l'assemblée législative.

Ces députés, ou plutôt la majorité de ces députés sera, pendant le prochain parlement, la maîtresse absolue de nos destinées provinciales, car, pour gouverner, les ministres devront

avoir son appui, devront compter sur son concours.

La question capitale qui se pose actuellement devant l'électorat et à laquelle chaque citoyen aura à répondre au jour du scrutin, est donc celle-ci : "Est-il préférable de maintenir au pouvoir le ministère actuel, ou de confier l'administration des affaires provinciales à un cabinet dont M. Leblanc serait le chef ?" (rires)

A cette question, c'est notre espérance, c'est notre conviction, vous répondrez, la province entière répondra comme le faisaient, il y a quelques mois, les comtés de Bellechasse, de Montmorency, de Nicolet et de Châteauguay. C'est-à-dire en nommant, à des majorités écrasantes, les candidats qui auront promis leur concours au gouvernement actuel (app)

Un tel verdict s'impose ; il est le seul qui soit conforme à l'intérêt public bien entendu.

Les partis en présence

Comparez les partis politiques qui se disputent le pouvoir, examinez leur dossier et leur programme respectifs.

Qu'avez-vous ?

D'un côté, chez nos adversaires, un parti sans cohésion, sans principes, et dont les chefs ne s'entendent que sur le terrain de la critique acerbe ; de l'autre, le parti libéral uni dans l'action, comme dans le domaine des idées.

Chez nos adversaires, des chefs, dont les uns, comme MM. Leblanc, Pelletier, Chapais et Nantel, incarnent tout un régime de décadence, d'impéritie et de gaspillage, et dont tel autre se croit un sauveur, parce que trois ou quatre thuriféraires lui répètent sans cesse, comme à certain personnage de comédie :

"Tout le savoir du monde est chez
 vous retiré;
 "Vous êtes le seul sage et le seul
 éclairé,
 "Un oracle, un Caton, dans le siècle
 où nous sommes
 "Et près de vous, ce sont des sots
 que tous les hommes";
 (rires)

dans notre parti, des hommes qui,
 tout en ne se croyant pas infaillibles,
 ni impeccables, ont la satisfaction
 d'avoir accompli des œuvres fécondes,
 d'avoir fait leur devoir, tout leur de-
 voir. depuis qu'ils ont la gestion de
 la chose publique. (Applaudisse-
 ments).

Chez les conservateurs, des chefs
 qui, invisibles à l'heure du combat
 et muets après la défaite, font au-
 jourd'hui les braves comme s'ils sen-
 taient le besoin de venger leurs peurs
 passées; chez les libéraux, des hom-
 mes qui croient que la lutte, que l'ac-
 tion sont moins stériles que l'indi-
 gnation ou le dédain. (appls.)

D'un côté, la politique des promet-
 teurs à outrance, des charlatans de
 popularité; de l'autre, la vraie poli-
 tique, celle qui pèse, compte, calcule
 pour essayer de prévoir. (appls.)

Chez l'opposition, des drapeaux aux
 couleurs variées, qui ne représentent
 que des ambitions démesurées et ir-
 réfléchies; chez nous, un drapeau uni-
 que, assez large pour couvrir toute la
 phalange des patriotes, des hommes
 de bonne foi, et qui représente des
 principes et des idéals. Sur les pre-
 miers, vous lisez des noms d'hommes,
 des noms de candidats au pouvoir ;
 sur le second, vous voyez inscrits les
 mots qui résument notre politique des
 dix dernières années: ordre et pro-
 grès. (appls.)

En effet, notre politique, elle a l'or-
 dre pour base, et pour but, le pro-
 grès, qui n'est que le développement
 de l'ordre. Son moyen d'action prin-
 cipale, c'est la confiance dans la dé-
 mocratie, c'est la foi sans bornes
 dans les destinées glorieuses de notre
 chère province. L'avenir est devant
 nous tout grand ouvert et plein des
 plus généreuses promesses; c'est à

préparer cet avenir aux générations
 nouvelles que nous avons voulu tra-
 vailler, que nous avons travaillé, et
 que nous voulons continuer à travail-
 ler. (appls.)

La situation en 1897

Lorsque les libéraux arrivèrent au
 pouvoir en 1897, les affaires se trou-
 vaient en grand désarroi.

La dépense ordinaire excédait le re-
 venu ordinaire de \$810,484.20, et la
 dépense totale excédait la recette to-
 tale (emprunts et subsides de che-
 mins de fer non compris) de \$1,365,-
 230.63.

De plus, le trésor se trouvait dé-
 sormais privé du revenu de certaines
 taxes qui avaient été imposées en
 1892 et qu'on avait abolies à l'appro-
 che de l'élection générale, savoir: es
 licences de commerce et de manufac-
 ture, les taxes sur les mutations de
 propriété et sur certaines personnes ;
 or ces taxes avaient, du 1er juillet
 1892 au 30 juin 1897, rapporté \$303,-
 374.57 par année, en moyenne, et el-
 les rapportaient encore \$88,658.40 en
 1896-97.

D'autre part, à la session de 1896-
 97 le gouvernement avait, par sa loi
 de conversion de la dette, grevé les
 budgets ordinaires futurs d'une
 dépense annuelle d'environ \$20,-
 000 pour la création d'un fonds
 d'amortissement, et d'un crédit addi-
 tionnel de \$50,000 pour les écoles élé-
 mentaires.

Pour rétablir l'équilibre budgétaire,
 les libéraux devaient donc trouver le
 moyen de combler un écart d'environ
 \$968,000 entre le revenu ordinaire et
 la dépense ordinaire, et un écart d'en-
 viron \$1,500,000.00 entre la recette
 totale et la dépense totale (les em-
 prunts et les subsides de chemins de
 fer non compris).

Equilibre budgétaire rétabli

Le gouvernement Marchand se mit
 résolument à l'œuvre.

Le succès couronna bientôt ses ef-
 forts. Dès le 30 juin 1899, le budget
 ordinaire se soldait par un surplus de
 recettes de \$33,615.33. L'année sui-

vante, le budget total (emprunts et subsides de chemins de fer non compris) se soldait par un surplus de \$3,540.47. Depuis 1899, le surplus du revenu ordinaire sur la dépense ordinaire, et, depuis 1900, le surplus de la recette totale sur la dépense totale (emprunts et subsides de chemins de fer non compris) ont toujours été plus considérables d'année en année. Le 30 juin dernier, le surplus du revenu ordinaire sur la dépense ordinaire atteignait le chiffre de \$579,344.32, et celui de la recette totale sur la dépense totale (emprunts et subsides de chemin de fer non compris) atteignait le chiffre de \$532,962.70. A la fin de l'année, une année jubilaire, ces surplus dépasseront le million. N'avais-je pas raison de dire que la politique suivie depuis 1897 a été une politique d'ordre ? (Applaudissements.)

Les taxes

«Mais, se récrient nos adversaires, si les libéraux ont réussi à boucler leurs budgets, c'est parce qu'ils ont aliéné le domaine national, c'est parce qu'ils ont augmenté les taxes, après avoir promis de gouverner sans taxes.»

Traitions tout d'abord de la question des taxes.

Les conservateurs prétendent que le parti libéral s'est, en 1897, engagé à gouverner sans taxes et qu'il s'est depuis appliqué, d'année en année, à créer de nouvelles taxes et à augmenter celles qui existaient déjà en 1897.

Nous allons démontrer l'inanité de ces prétentions.

Et tout d'abord, il est faux que le parti libéral se soit engagé, en 1897, à gouverner sans taxes. M. LeBlanc M. Tellier lui-même, l'ont reconnu en votant, le 26 mars 1908, pour une motion de M. Bernard où se trouve le passage suivant :

«Que malgré l'engagement formel contenu dans le discours sur le budget de feu l'honorable M. Marchand, du 7 février 1899, engagement qui se lit comme suit : «En arrivant au pouvoir, le gouvernement actuel était muni d'un mandat qui lui enjoignait de s'appliquer, avant tout, au réta-

blissement de notre équilibre financier par la diminution de la lépease au moyen de l'économie, et par l'augmentation du revenu, sans l'imposition de nouvelles taxes» (p. 130 des procès-verbaux.)

Ainsi donc, M. Marchand avait promis, non pas de gouverner sans taxes, mais d'augmenter le revenu sans imposer de nouvelles taxes, ce qui n'est pas la même chose. Et M. Marchand a tenu parole. (Applaudissement.)

Dans mon discours-programme du 5 avril 1905, je disais :

«Il ne saurait être question de faire revivre les taxes de 1892. L'électorat n'en veut pas; il l'a déclaré de façon bien expresse par son verdict de 1897.

«Il est cependant un impôt que semble réclamer le vœu populaire et qui serait d'un grand appoint à notre trésor; c'est celui qui frapperait chaque transaction de bourse. La chose est praticable; elle existe dans plusieurs pays d'Europe. Le gouvernement décrètera-t-il cette taxe ? Qu'il suffise de vous dire qu'il est à étudier cette importante question.»

Le gouvernement que j'ai l'honneur de présider n'a jamais fait revivre les taxes de 1892 abolies avant 1905. (appl.)

Suivant que je l'avais laissé entendre, nous avons immédiatement fait décréter un impôt sur les transactions de bourse. Or, le parti conservateur a-t-il jamais protesté contre l'imposition de cette taxe ? S'est-il jamais engagé à la faire disparaître ?

Le gouvernement a aussi fait décréter que les propriétaires et chauffeurs d'automobiles devraient désormais avoir une licence pour conduire ces véhicules par les routes de la province. Mais cette obligation a été imposée, non pas pour augmenter le revenu — ces licences rapportent moins de \$3,000 par an — mais pour protéger davantage le public contre les excès des chauffeurs. Encore une fois, le parti conservateur est-il contre pareille mesure ?

Les libéraux ont-ils augmenté les taxes qui existaient à leur avènement ?

Nos adversaires confondent généralement deux choses tout à fait différentes: le taux de la taxe et le revenu de la taxe.

Que le revenu de la taxe ait augmenté, ce n'est pas étonnant. Le gouvernement actuel veille avec soin à ce que toutes les sommes dues soient payées, tandis qu'en 1897, on négligeait de faire faire la rentrée des contributions dues. (appls.)

Que les recettes provenant de la taxe sur les corporations commerciales, de l'impôt sur les successions, aient augmenté depuis 1897, ce n'est pas surprenant. M. Taillon prédisait cette augmentation dans le discours sur le budget qu'il prononçait à l'assemblée législative le 26 novembre 1905.

"On attendait de la taxe sur les corporations commerciales un revenu de \$140,000. Elle a rapporté \$20,756.16 de plus que le chiffre prévu. Le revenu provenant de cette source devra augmenter au fur et à mesure que se développera la richesse dans notre province

"Quant à la taxe sur les successions. les revenus provenant de cet impôt iront toujours croissant d'année en année." (Page 4 du texte français).

Les contributions que les municipalités sont appelées à payer pour la garde et l'entretien des aliénés dans les asiles et des jeunes délinquants dans les écoles de réforme et d'industrie sont plus considérables qu'en 1897. Mais la loi n'a pas été changée; les municipalités contribuent pour

2 Discours Gouin
moitié comme en 1897, et si les sommes qu'elles payent sont plus élevées, c'est tout simplement parce qu'il y a plus de malades dans les asiles et d'enfants dans les institutions de réforme. Le gouvernement doit-il en être blâmé? (appls.)

L'impôt sur les successions

Mais il y a plus; non seulement la taxe sur les successions n'est pas aujourd'hui plus lourde qu'en 1897, mais le fardeau en a même été allégé en 1906.

D'après la loi de 1892, toute succession en ligne directe ou entre époux était exempte d'impôt, si elle n'excédait pas \$10,000, et elle payait 1 pour cent, si elle excédait \$10,000.

On s'aperçut bien vite que la plupart des successions ne sont pas considérables et se transmettent en ligne directe ou entre époux; la taxe ne rapporta que \$40,313.59 en 1892-93. Et c'est pourquoi le gouvernement Taillon fit voter la loi de 1894.

Par cette loi, on s'appliqua à atteindre les successions se transmettant en ligne directe ou entre époux. On réduisit l'exemption de \$10,000 à \$3,000, et au lieu d'imposer un droit uniforme de 1 pour cent sur les successions en ligne directe ou entre époux excédant \$10,000, on les frappa d'un impôt variant de 1-2 pour cent à 3 pour cent suivant leur valeur, \$3,000 devant dans tous les cas être exemptes de taxes.

Les conservateurs atteignirent leur but, car la taxe sur les successions, qui avait rapporté \$40,313.59 en 1892-93, rapportait \$229,441.72 en 1896-97.

En 1906, le gouvernement rajusta sur une base plus équitable la taxe sur les successions.

Il exempta de la taxe tout legs fait aux institutions de religion, de charité ou d'éducation. (Applaudissements.)

Dans toute succession en ligne directe ou entre époux, le montant exempté fut porté de \$3,000 à \$5,000; il y eut aussi diminution de la taxe sur les successions n'excédant pas \$75,000 et augmentation sur celle excédant \$75,000. Celles se transmettant en ligne collatérale furent aussi augmentées. Mais n'est-il pas équitable de rechercher plutôt les gros héritages ou les héritages qui se transmettent en ligne collatérale? (appls.)

J'ai en mains un tableau faisant voir comment fonctionnent dans la pratique les trois modes d'impôt de 1892, 1894 et 1906 sur les successions en ligne directe. Il serait trop long à lire; mais je prierai les journaux de vouloir bien le reproduire. Il démontre clairement que l'impôt sur les

successions en ligne directe ou entre
été notablement diminué.

Ligne directe et
entre époux.

Sur une succes- sion de	Droits imposés par la loi de 1892.
\$ 3,000	rien
3,500	rien
4,000	rien
4,500	rien
5,000	rien
5,500	rien
6,000	rien
6,500	rien
7,000	rien
8,000	rien
9,000	rien
10,000	rien
11,000	\$110.00
13,000	130.00
15,000	150.00
20,000	200.00
25,000	250.00
30,000	300.00
40,000	400.00
50,000	500.00
60,000	600.00
75,000	750.00

Veut-on avoir une idée du soulage-
ment que la loi de 1906 a apporté
aux pauvres gens, qu'on en juge par
l'état suivant que me fournit le con-
trôleur du revenu:

Nombre total des successions qui
se sont ouvertes:

1896-97	2852
1906-07	4972

Augmentation 2120
soit 74 pour cent.

Nombre des successions qui ont été
atteintes par l'impôt:

1896-97	957
1906-07	968

Augmentation 11
soit 1 pour cent.

Nombre des successions qui n'ont
pas été atteintes par l'impôt:

1896-97	1895
1906-07	4004

Augmentation 2109
soit 111 pour cent. (appl.)

époux qui n'excèdent pas \$75,000, a

Ligne directe et entre époux et entre
beaux-pères ou belles-mères et
gendres ou belles-filles.

Droits imposés par la loi de 1894.	Droits imposés par la loi de 1906.
rien	rien
\$ 2.50	rien
5.00	rien
7.50	rien
10.00	rien
25.00	\$ 5.00
30.00	10.00
35.00	15.00
40.00	20.00
50.00	30.00
60.00	40.00
70.00	50.00
100.00	75.00
125.00	100.00
150.00	125.00
212.50	187.50
275.00	250.00
337.50	312.50
462.50	437.50
587.50	532.50
855.00	825.00
1,080.00	1,050.00

Et qu'on remarque bien que dans
cette statistique, il n'est tenu compte
que des successions complètement
exemptes de la taxe, c'est-à-dire de
moins de \$5,000. Or, comme je l'ai
dit, les successions de plus de \$5,000
mais de pas plus de \$75,000, paient
actuellement moins de taxes qu'en
1897. Qu'on juge des sommes qu'en
1907, on aurait perçu sur les petites
successions avec le système de 1894.

Etes-vous prêts à retourner au sys-
tème de 1894 ? (Cris: Non! Non!)

Les taxes dans Ontario et Québec

Les orateurs et les journaux con-
servateurs nous font beaucoup d'élo-
ges du gouvernement Whitney, d'On-
tario.

Il n'est donc pas hors de propos de
mettre en présence les sommes per-
çues, l'an dernier, dans chacune des
deux provinces en vertu des lois d'im-
pôts sur successions, corporations
commerciales, etc.

**DROITS SUR SUCCESSIONS
PAR 100 AMES**

Ontario	\$38.18
Québec.	34.46

Différence. \$ 3.72

Ontario a donc perçu, même en tenant compte du chiffre des populations, 10 pour cent de plus que Québec.

**TAXES SUR CORPORATIONS
COMMERCIALES
PAR 100 AMES**

Ontario.	\$30.79
Québec.	28.16

Différence. \$ 2.63

Ontario a donc perçu, même en tenant compte du chiffre des populations, 9 pour cent de plus que Québec.

**ASILES D'ALIENES
PAR 100 AMES**

Ontario	\$8.59
Québec.	6.82

Différence. \$1.77

Ontario a donc perçu, même en tenant compte du chiffre des populations, 25 pour cent de plus que Québec.

**ECOLES DE REFORME ET D'INDUSTRIE
PAR 100 AMES**

Ontario.	\$3.59
Québec.	1.61

Différence. \$1.98

Ontario a donc perçu, même en tenant compte du chiffre des populations, 122 pour cent de plus que Québec. (appls.)

Pourquoi blâmer le gouvernement de Québec, lorsqu'on n'a que des éloges pour celui d'Ontario.

Messieurs, n'oubliez pas le passé; rappelez-vous les paroles que M. Bergeron prononçait à la chambre des Communes le 25 mars 1907, lors d'un débat sur la question du rajustement du subside fédéral :

"Plus vous donnerez d'argent aux provinces, plus vous retarderez le jour où il leur faudra imposer la taxe directe." (Cris; honte !)

Affermage du domaine forestier

Nos adversaires nous reprochent aussi d'avoir grossi nos recettes avec

le produit de l'affermage des coupes de bois sur certaines étendues de notre domaine forestier.

Vraiment, nos amis les conservateurs ont mauvaise grâce à nous faire semblable reproche.

Nous avons, avant juillet 1906, consenti certains affermages de "limites à bois." Mais avions-nous jamais promis de n'en pas consentir? Les conservateurs n'en ont-ils pas consenti eux-mêmes? Et quand ils ont vendu des coupes de bois, n'ont-ils pas toujours considéré les prix d'affermage comme une recette ordinaire? M. Nantel n'a-t-il pas même, en 1897, mis en vente 4,000 milles carrés de limites à bois à seule fin d'équilibrer le budget?

"Je crois cette vente nécessaire," écrivait M. Nantel, le 14 mai 1897. "1o, pour rencontrer les prévisions budgétaires; 2o, parce que le territoire est demandé par le commerce; que ces limites sont exposées aux incendies et qu'il est d'une prévoyante politique de les faire protéger simultanément par le gouvernement et les concessionnaires." (Document No 91 de la session de 1897).

Pour parler le langage de M. Nantel, n'avons-nous pas été prévoyants en faisant protéger par des concessionnaires une partie de notre domaine forestier? (Applaudissements) N'avons-nous même pas contribué au développement de l'industrie forestière, au progrès de la province? Une statistique recueillie par le ministère des terres, l'été dernier, établit que plus de quatorze millions sont engagés dans l'exploitation des limites vendues dans la seule partie Est de la province depuis 1897 et que cette exploitation donne de l'emploi à plus de 8,500 ouvriers. D'autre part, les statistiques du bureau des recenseurs à Ottawa établissent que, dans notre province, de 1900 à 1905, la production des billes (billots) a augmenté de \$4,462,317, soit de 44 pour cent; la production des bois de construction, de \$1,710,397, soit 82 pour cent; et la production du papier, de \$3,542,169, soit de 135 pour cent. (Applaudissements).

Notre politique n'a-t-elle pas été une politique d'ordre et de progrès?

Nous avons affirmé des coupes de bois, et nous n'avons pas à nous en excuser.

Nous l'avons fait à des prix 12, 17 et 27 fois plus élevés que ceux que les conservateurs avaient obtenus en 1892, 1894 et 1895. (appls.)

L'affermage de nos forêts d'épinette, de nos forêts de bois de pulpe, n'a sans doute pas rapporté autant que rapportait l'affermage des pinières d'Ontario; mais il a été consenti à des prix plus élevés que ceux qu'Ontario a obtenus sur ses concessions de bois de pulpe. Le prix moyen de notre vente de juin 1906 a été de \$195.03. Or, en mai 1906, le gouvernement Whitney vendait le droit de couper du bois de pulpe sur 1,700 milles carrés de territoire pour \$300,000, savoir pour le prix de \$176.47 par mille carré, (appls.) et ce à des conditions plus favorables que les nôtres; ainsi, dans Ontario, les droits de coupe sur le bois à pulpe est de 40 cents pour l'épinette et de 20 cents pour les autres essences, tandis qu'ici, ces droits sont de 40 cents sur tout bois à pulpe, avec surtaxe de 25 cents lorsqu'il est exporté avant d'être manufacturé.

Encore une fois, notre politique n'est-elle pas une politique d'ordre et de progrès? (appls.)

La question de la pulpe

Et tandis que j'en suis à parler bois et forêts, permettez-moi de dire un mot de la question de la pulpe.

Nos adversaires nous reprochent de laisser les Américains nous enlever tout notre bois de pulpe.

Et tout d'abord, est-il bien vrai que les Américains importent en grande quantité le bois à pulpe coupé sur notre domaine public?

D'après les statistiques les plus autorisées, l'exportation totale de la province de Québec aux Etats-Unis aurait été, l'an dernier, de 850,000 cordes, dont 108,000 seulement coupées sur le domaine de la couronne. Les sept-huitièmes du bois à pulpe qui est expédié aux Etats-Unis sont

donc coupés sur les seigneuries et sur les lots patentés.

On voudrait que le gouvernement de Québec prohibe l'exportation du bois à pulpe. Mais pareille mesure de la part des autorités provinciales ne pourrait arrêter que l'exportation du bois coupé sur le domaine public, c'est-à-dire l'exportation d'un huitième seulement du bois que les Américains achètent en cette province. Les autorités provinciales sont impuissantes à résoudre ce problème et il n'appartient qu'au gouvernement fédéral d'adopter une législation qui atteigne tout le bois coupé en cette province.

Cette prohibition qu'on réclame du gouvernement de Québec, aurait-elle, comme on le dit, pour effet d'obliger les fabricants Américains à transporter leurs usines dans notre province?

L'an dernier, la consommation du bois à pulpe aux Etats-Unis a été de 3,000,000 de cordes. Or la prohibition qu'édicterait le gouvernement de Québec n'arrêterait l'exportation que de 108,000 cordes, soit trois pour cent de la consommation totale des Etats-Unis. Est-il raisonnable de supposer que cette prohibition forcerait les Américains à transporter leurs usines ici? (appls.)

A tout événement, cette question sera très probablement l'objet des études d'une commission spéciale qu'instituerait le gouvernement d'Ontario, et je n'hésite pas à déclarer que nous serons heureux d'aider cette commission dans ses travaux et ses recherches et d'adopter toute mesure de progrès qu'elle voudra bien nous suggérer. (App laudissements).

Accroissement du revenu

Si nous comparons le revenu ordinaire de 1896-97 avec celui de 1906-07, nous trouvons une augmentation de \$1,395,628.52, soit de 36 pour cent. Et qu'on remarque bien qu'en 1906-07, nous n'avons pas vendu un seul pouce de notre domaine forestier, ni touché un seul sou du subside fédéral additionnel. De plus, le Pacifique Canadien ayant, en 1906, remboursé à la province les \$7,000,000 qu'il lui

devait, et le gouvernement ayant remployé la plus grande partie de cette somme à racheter une partie de la dette publique, nous n'avons touché que \$66,237.48 d'intérêt sur ces \$7,000,000, tandis que nos adversaires en avaient touché \$299,395.07 en 1896-97. En tenant compte de cette différence de \$233,157.59, l'augmentation des recettes provenant des autres sources de revenu aurait donc été de \$1,628,786.11 depuis dix ans. (appls)

Le revenu du domaine public

Si notre revenu ordinaire s'est accru de façon aussi remarquable pendant la dernière décade, ce n'est pas parce que nous avons imposé de nouvelles taxes—la seule taxe nouvelle que nous ayons imposée est celle sur les transactions de bourse, et elle rapporte moins de \$40,000.—mais bien parce que nous avons veillé avec soin à faire rentrer toutes les sommes dues à la province, parce que nous avons su développer le revenu du domaine public.

Le domaine public, on le sait, comprend les terres, les bois et forêts, les mines, les pêcheries et les territoires de chasse. Or qu'on ouvre, à la page 4, les comptes publics de 1896-97 et de 1906-07, on y trouvera que ces sources de revenus ont produit les recettes suivantes:

1896-97	\$ 879,893.26
1906-07	1,358,918.81

Augmentation. . . \$ 479,025.55
soit 54 pour cent.

Ainsi, pendant que la recette générale augmentait de 36 pour cent, le revenu du domaine public augmentait de 54 pour cent.

Notre politique n'a-t-elle pas été une politique d'ordre et de progrès? (Applaudissements.)

Le rajustement du subside fédéral

Mais les libéraux n'ont pas seulement travaillé à tirer de plus gros revenus de notre domaine public; ils ne se sont pas seulement appliqués à faire rentrer toutes les sommes dues à la province; ils ont encore réussi à assurer à cette province une aug-

mentation considérable du revenu annuel en obtenant le rajustement des subventions fédérales, (appls.)

Nous pouvons le proclamer avec fierté, si c'est par un gouvernement libéral, par le gouvernement Mercier, qu'a été commencée l'agitation efficace qui devait amener la solution de cet important problème, c'est aussi par un gouvernement libéral qu'elle a été menée à bonne fin. (Applaudissements prolongés). Si, comme le reconnaît toute la presse impartiale, c'est au gouvernement actuel de la province que revient le mérite d'avoir réussi à faire triompher la cause des provinces, c'est encore à un gouvernement libéral, au gouvernement de Sir Wilfrid Laurier, que revient la gloire d'avoir su faire droit à nos réclamations. (Applaudissements.)

Et quel est, pour la province, le résultat net de ce rajustement?

Avant le 1er juillet 1907, la province de Québec recevait, en vertu de l'acte constitutif de 1867, un subside annuel de \$959,252.80. Depuis le 1er juillet 1907, elle reçoit \$1,559,118.40.

L'augmentation est donc de \$599,865.60, soit de 62 pour cent. (appls.)

Ce subside additionnel de \$599,865.60 représente, à 4 p.c. l'intérêt annuel de près de \$15,000,000 (appls.)

Et il y a plus.

En vertu de l'ancienne loi, le subside annuel était fixe, restait le même, quelle que fut l'augmentation de notre population.

En vertu des amendements de 1907, le subside annuel, après chaque recensement, augmentera suivant le chiffre de la population, au taux de 80 cents par tête. C'est dire que si, pendant la décade de 1901-1911, notre population augmente dans la même proportion que pendant la décade de 1891-1901, nous toucherons encore environ \$150,000 de plus, après le recensement de 1911.

Encore une fois, notre politique n'a-t-elle pas été une politique d'ordre et de progrès? (Applaudissements.)

Economie dans la dépense

Les gouvernements libéraux qui se sont succédé depuis 1897 ont, suivant

qu'ils l'avaient promis, pratiqué l'économie.

Du 1er juillet 1897 au 30 juin 1907, plus de \$48,000,000 sont passées par les mains des trésoriers de la province. A-t-il jamais été prouvé qu'un seul sou de ces \$48,000,000 a été dépensé irrégulièrement ?

L'on nous reproche, en certains quartiers, d'avoir augmenté la dépense et, partant, d'avoir gaspillé.

Pratiquer l'économie ne veut pas dire diminuer la dépense. La dépense doit nécessairement augmenter au fur et à mesure que la province se développe et que sa population s'accroît. M. Taillon disait, en 1894, que "dans une administration publique l'augmentation des dépenses, est en quelque sorte inévitable, même lorsque le chiffre de la population reste stationnaire."

Mais l'augmentation de la dépense, sous le régime libéral, a-t-elle été considérable ?

La dépense ordinaire a été, en 1896-97, de . . .	\$4,685,450.42
et, en 1906-07, de . . .	4,691,250.42

L'augmentation n'a donc été que de . . .	\$ 5,800.00
--	-------------

La dépense totale (remboursements d'emprunts et subsides de chemins de fer non compris) a été,

En 1896-97, de . . .	\$5,288,469.33
Et, en 1906-07, de . . .	4,793,044.89

Il y a donc eu diminution de	\$ 495,424.44
--	---------------

Le 30 juin 1897, la dette nette consolidée était de	\$24,202,654.80
---	-----------------

Le 30 juin 1907, après déduction du montant de l'augmentation résultant de la conversion de nos obligations opérée depuis le 1er juillet 1897, soit \$1,117,875.42, elle était de	23,845,056.28
---	---------------

Du 1er juillet 1897 au 30 juin 1907, la dette nette consolidée a donc été diminuée de	\$357,597.80
---	--------------

Et cependant, nous avons, depuis 1897, augmenté les octrois à l'agriculture, à la colonisation et à l'instruction publique ; nous avons dû, depuis le 1er janvier 1903, payer annuellement au Dominion \$58,944.38 d'intérêt additionnel sur la balance de vieux comptes ; nous avons, du 1er juillet 1897 au 30 juin 1907, racheté \$810,397.35 de la dette publique, et versé \$247,200.35 au fonds d'amortissement, et ce, à même le revenu ordinaire.

Notre politique n'a-t-elle pas été une politique d'ordre (Applaudissements.)

Plus d'emprunt

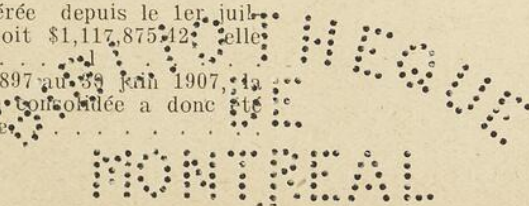
Sous le régime conservateur, c'était la mode de contracter des emprunts, emprunts temporaires, emprunts permanents, emprunts de toutes sortes. Du 1er juillet 1892 au 26 mai 1897, on a ainsi fait 5 emprunts permanents et 33 emprunts temporaires d'un montant total de \$21,516,770.33.

Avec le régime conservateur est disparue la mode d'emprunter.

Depuis le 1er juillet 1897, il n'a pas été contracté un seul emprunt (Applaudissements.)

La dette diminuée

Et, non seulement nous n'avons pas emprunté, mais nous avons même diminué la dette publique de \$1,544,367.37;



De plus, la province devait,—le 30 juin 1897, —		\$1,357,213.82
Emprunts temporaires et dépôts		443,257.08
Mandats émis et payés.		<hr/>
		\$1,800,470.90
Total.		
Le 30 juin 1907 :	\$467,379.23	
Emprunts temporaires et dépôts	136,321.80	
Mandats émis et impayés.	<hr/>	
		\$603,701.03
Total.		
Du 1er juillet 1897 au 30 juin 1907, le montant dû sur emprunts temporaires, dépôts et mandats impayés a donc diminué de		\$1,196,769.87
Ajoutez ce montant à celui de la diminution de la dette nette consolidée, soit		<hr/>
		357,597.50
Et vous aurez une diminution totale de		<hr/>
		\$1,544,367.37

La politique libérale n'a-t-elle pas été une politique d'ordre et de progrès? (Applaudissements.)

Mais il y a plus. Pendant que nous diminuions la dette consolidée et la dette flottante de \$1,544,367.37, nous avons payé du 1er juillet 1897 au 30 juin 1907 :

Pour subsides aux compagnies de chemins de fer (dont \$733,180.00 votées avant 1897)	\$1,064,001.33
Pour édifices et travaux publics extraordinaires	520,213.84
	<hr/>

Soit un total de . . \$1,584,215.17

Encore une fois, notre politique n'est-elle pas une politique d'ordre et de progrès? (Applaudissements.)

Réformes réalisées

Certains de nos adversaires semblent croire que l'œuvre des gouvernants doit consister surtout à parler haut, à parler fort; et, parce que nous ne faisons pas de bruit, ils nous accusent de ne réaliser aucune réforme, de n'accomplir aucune œuvre de progrès.

Méfiez-vous de ces beaux tapageurs. Une machine qui dépense toute sa vapeur à siffler n'est à plus pour faire marcher les roues. (appl.) Ayez plutôt confiance en ceux qui cultivent le silence; car ce sont ceux qui font

le moins de bruit qui font le plus de besogne. (appl.)

Des œuvres, des réformes! mais nous en avons accomplies, depuis dix ans, plus que tous nos prédécesseurs pendant trente ans.

Et tout d'abord, comme je l'ai déjà dit, nous avons restauré les finances, et nous avons obtenu le rajustement du subside fédéral.

Nous avons, par la délimitation de nos frontières, au nord, assuré à notre province la possession d'un territoire immense, riche en terres arables en forêts, en minerais et en ressources de toutes sortes.

Nous avons amélioré nos lois et nos règlements d'hygiène, protégeant ainsi le premier bien des citoyens, la santé.

Nous avons modifié la loi des licences de façon à prémunir notre population contre le fléau de l'alcoolisme.

Nous avons adopté des mesures de répression contre l'usure.

Nous avons prohibé la vente des liqueurs enivrantes pendant les élections municipales afin d'assurer l'ordre et la paix les jours de scrutin.

Nous avons fait adopter une loi attribuant le produit du travail des prisonniers aux familles de ces derniers. Par là nous allons, suivant l'expression d'un des braves curés de cette ville, faire la moitié de l'ouvrage

de la St-Vincent de Paul et soulager nos institutions de charité." (appls)

Nous avons exempté de l'impôt les legs faits aux institutions de charité et d'éducation. (Appls.)

Nous avons rajusté la taxe des successions de façon à dégrever les petits héritages qui se transmettent en ligne directe ou entre époux.

Nous avons refait et modifié la loi des assurances de façon à donner plus de garantie au public, aux assurés.

Nous avons augmenté le nombre des juges de nos tribunaux civils et de nos tribunaux criminels, et nous avons créé une cour des sessions de la paix, afin de rendre la justice plus expéditive.

Pour la rendre moins coûteuse, nous avons restreint le droit d'appel au conseil privé et à la cour du banc du Roi.

Nous avons augmenté l'indemnité payable aux jurés qui concourent dans l'administration de la justice criminelle. (appls.)

Nous avons refondu notre code scolaire, notre loi électorale, nos lois des cités et des villes, des chemins de fer, des compagnies à fonds social ou par actions, des mines, de la chasse et de la pêche et nous achevons la révision des statuts.

Pour la classe ouvrière

Nous avons autorisé la formation et règlementé l'organisation de syndicats coopératifs.

Nous avons créé un bureau d'inspecteurs des manufactures qui, au dire des connaisseurs, est le mieux organisé qui existe en Amérique.

Nous avons constitué un tribunal d'arbitrage et de conciliation pour le règlement des différends qui peuvent survenir entre le capital et le travail. (appls.)

Nous avons rendu obligatoire l'emploi d'appareils de sauvetage pour la prévention des accidents.

Nous avons organisé un bureau d'examineurs pour la qualification des ingénieurs et des inspecteurs de chaudières à vapeur.

Nous avons amendé les lois existantes de façon à placer tous les

édifices publics sous la surveillance des inspecteurs du travail.

Nous avons modifié la loi des manufactures et des établissements publics de façon à protéger la santé et à assurer le bien-être de ceux qui y travaillent.

Nous avons règlementé les conditions dans lesquelles les femmes et les enfants sont appelés à travailler dans les usines.

Nous avons fait décréter qu'aucun enfant de moins de quatorze ans ne devrait être employé dans les fabriques.

Nous avons fait décréter que les filles et les garçons de plus de quatorze ans et de moins de seize ans ne pourraient être employés dans les fabriques s'ils ne savaient lire et écrire, ou s'ils ne fréquentaient pas une école du soir.

Nous avons fait déclarer insaisissables les bénéfices auxquels ont droit les membres des sociétés de secours mutuel.

Nous avons rendu obligatoire l'inspection des échafaudages employés dans la construction.

Nous avons fait adopter une mesure assurant un salaire équitable aux ouvriers qui exécutent des contrats publics ou des travaux subventionnés par l'Etat. (appls.)

Dans le domaine de l'agriculture

Nous avons autorisé la formation de syndicats d'élevage.

Nous avons donné des encouragements tout particuliers à l'industrie laitière.

Nous avons établi à St-Hyacinthe une école d'industrie laitière qui, de l'aveu même de l'"Evènement," "est l'une des plus belles, l'une des mieux aménagées, sinon la plus belle, la mieux aménagée du continent américain," (appls.)

Nous avons adopté des mesures nouvelles afin de rendre plus efficace l'inspection des beurrieres et des fromageries.

Nous avons subventionné l'installation de chambres de maturation dans les fabriques de beurre et de fromage.

Nous avons payé des octrois plus considérables aux sociétés d'agriculture.

Nous avons accordé une aide spéciale à l'œuvre des bons chemins et nous encourageons la construction des ponts en fer. Cette politique est en quelque sorte un acheminement vers l'abolition des barrières et des ponts de péage. (appls.)

Dans le domaine de la colonisation

Nous sommes à classer les terres publiques en terres propres à l'agriculture et terres impropres à l'agriculture. Afin de grouper les colons et de pouvoir exercer sur eux une protection plus efficace, nous avons pris l'initiative de créer des réserves de colonisation. Plusieurs cantons ont déjà été mis à la disposition du ministre de la Colonisation, et à mesure que sera faite la classification des terres, nous en créerons de nouvelles. (app.)

Afin d'encourager le défrichement de notre domaine public, nous avons exempté des droits tout le bois que le colon coupe dans la partie de son lot qu'il défriche.

De plus, afin de bien marquer notre sollicitude pour le colon, nous lui permettons maintenant de couper, sur les terres de la couronne ou même sur les limites sous licence, tout le bois dont il peut avoir besoin pour se chauffer, pour construire sa maison et ses oranges, ou pour clôturer son lot. (Applaudissements.)

Nous octroyons plus de lots de colonisation que jamais, nous avons considérablement augmenté le crédit des chemins de colonisation et nous avons subventionné la construction des chemins de fer de colonisation.

La protection de nos forêts

Nous avons réorganisé et rendu plus efficace notre système de protection de la forêt contre les incendies.

Afin d'assurer un approvisionnement constant de bois de commerce et de perpétuer le cours des eaux qui ont leur source dans nos forêts, nous avons créé neuf nouvelles réserves forestières d'une superficie de plus de

165,000 milles carrés. Notre domaine forestier sous réserve est maintenant plus considérable que celui de tous les Etats de l'Union Américaine.

Pour assurer à la province les services d'employés des plus compétents, nous avons envoyé à l'Ecole forestière Yale, y suivre des cours de sylviculture, deux jeunes gens de talent. Ces étudiants nous sont revenus avec leur diplôme d'ingénieur forestier, et ils s'occupent actuellement des questions relatives à l'inspection des terres, à la protection des forêts, à la prévention des coupes excessives, à la reproduction des arbres de haute futaie. (appls.)

Dans le domaine de l'instruction publique

Nous avons augmenté le budget de l'instruction publique de \$333,000, soit de 85 pour cent depuis 1896. (Applaudissements.)

Afin de mieux outiller le personnel enseignant, nous avons pris l'initiative de faire donner des conférences pédagogiques aux institutrices et de fonder de nouvelles écoles normales. C'est ainsi qu'il a été fondé depuis 1897 cinq écoles normales; une à Montréal en 1898, une à Rimouski en 1904, une à Chicoutimi en 1906, une aux Trois-Rivières et une à Nicolet en 1907.

Pour stimuler le zèle des commissions scolaires, pour les induire à mieux rétribuer leurs maîtres et maîtresses, nous avons, en 1905, affecté une somme de \$10,000 au paiement, dans chaque district d'inspection, de primes variant de \$60 à \$30, et, à la dernière session, institué des primes d'honneur de \$100 et \$80 qui seront distribuées aux municipalités qui payeront le mieux leurs instituteurs et institutrices. (appls.)

Pour encourager les maîtres et maîtresses d'écoles à persévérer dans la carrière de l'enseignement, nous accordons une pension annuelle de \$25.00 à ceux qui enseignent depuis vingt ans, de \$20.00 à ceux qui enseignent depuis 15 ans et de \$15 à ceux qui enseignent depuis 10 ans. (appls.)

Les inspecteurs ont également eu à distribuer des primes aux instituteurs et institutrices dont les élèves faisaient le plus de progrès dans l'année scolaire. Ces primes ont eu pour effet de stimuler le zèle des instituteurs et institutrices d'une façon si remarquable que le gouvernement a résolu, à la dernière session, de les faire plus libérales encore afin d'augmenter le bien qu'elles produisent. (appls.)

Nous avons augmenté le salaire des inspecteurs d'écoles, et pas un de ces fonctionnaires ne reçoit actuellement, moins de \$1,000 par an.

Nous avons aussi aidé les municipalités pauvres de façon toute spéciale.

Nous avons, depuis 1897, fait distribuer gratuitement dans les écoles pour plus de \$70,000 de livres de classe et de cartes géographiques. (Applaudissements.)

Depuis trente ans, le crédit annuel destiné aux écoles publiques, c'est-à-dire aux écoles primaires, était de \$160,000. A la dernière session, il a été augmenté de \$50,000. (Applaudissements.)

Chaque année, \$20,000 seront désormais affectés à l'établissement d'académies commerciales dans nos campagnes.

Les octrois aux écoles du soir ont été augmentés.

Les cours des arts et métiers sont mieux subventionnés.

Depuis 1897, nous avons encouragé l'établissement et le maintien d'écoles ménagères à Roberval, à St-Pascal, à St-François du Lac, à St-Malo et à Montréal, et d'un orphelinat agricole à St-Damien de Buckland.

Nous avons créé des écoles de coupe et de couture en divers endroits de la province.

Nous avons subventionné la création d'une chaire d'arpentage à l'Université Laval de Québec.

Nous avons, depuis 1897, porté de \$9,500 à \$18,000 la subvention à l'Ecole Polytechnique de Montréal. Nous avons augmenté les octrois aux universités de la province. (appls.)

Afin de permettre aux particuliers d'aider à nos institutions, nous avons

autorisé l'assurance sur la vie en faveur des maisons d'éducation.

Le gouvernement a aussi accordé une augmentation considérable de subvention à l'Ecole d'agriculture d'Oka, pour lui permettre de mettre son instruction sur un pied supérieur, et, à la suite d'un accord intervenu, l'école devra s'affilier à l'Université Laval, et elle pourra délivrer aux élèves des certificats ou diplômes à la fin des cours.

L'Ecole de médecine vétérinaire a été également l'objet de l'attention du gouvernement, et grâce à l'octroi spécial qui lui a été accordé, elle a pris possession, en septembre dernier, d'un nouveau local, comprenant salles de cours, musée, laboratoires, ce qui le met sur un pied d'égalité avec les autres institutions d'éducation supérieure.

En juillet 1907, le gouvernement a aussi accordé une subvention de \$5,000 au Montreal Technical Institute, afin de lui permettre d'ouvrir, dès le mois de septembre suivant, des cours d'enseignement technique et manuel dans la cité de Montréal.

A la session de 1907, il a été créé trois corporations qui devront fonder trois écoles très importantes : une école de hautes études commerciales à Montréal, et deux écoles techniques : l'une à Québec et l'autre à Montréal (appls.) Et on n'a pas seulement accordé des franchises à ces corporations, on leur a donné, avec le principe de vie, le moyen de vivre. Ces corporations sont actuellement à s'organiser, et nous pouvons assurer la population de cette province, qui apprécie l'importance de l'enseignement technique et qui le réclame depuis longtemps, qu'avant peu nous aurons une école technique dans chacune de nos principales cités, dans la capitale et dans la métropole. Ces institutions nous coûteront cher ; mais nous devons à notre jeunesse, et sans plus tarder sans marchander, cet enseignement fécond qui fera sa fortune et la prospérité de notre province. (Applaudissements.)

Voilà, messieurs, les progrès que nous prétendons avoir réalisés. (Applaudissements prolongés.)

Notre programme

Si vous nous demandez quel est notre programme pour l'avenir, nous vous dirons :

Nous avons pratiqué l'économie ; nous continuerons à administrer avec économie.

Nous avons rétabli l'équilibre budgétaire ; nous le maintiendrons.

Nous n'avons pas emprunté ; nous n'emprunterons point.

Nous avons réduit la dette publique ; nous continuerons à la réduire.

Nous avons déjà agrandi le territoire de notre province ; nous travaillerons à l'agrandir davantage par l'annexion de l'Ungava (appls.)

Nos domaines n'attendent que le travail des défricheurs pour rendre le fruit de leur fécondité ; nous nous proposons d'encourager une immigration saine et vigoureuse (appls.)

Nous avons, à la dernière session, augmenté de \$45,000 le crédit des chemins de colonisation ; nous l'augmenterons encore.

L'agriculture est la principale industrie de cette province ; nous continuerons à donner une attention toute spéciale à chacune de ses branches, et particulièrement à la culture du tabac.

Nous nous sommes fait autoriser à refondre le code municipal ; nous le reviserons de façon à le rendre plus facile d'interprétation et plus conforme aux besoins actuels.

Nous avons, à la dernière session, porté à \$50,000 les octrois destinés à l'amélioration des chemins ruraux ; nous augmenterons ces octrois au fur et à mesure que les municipalités exprimeront le désir d'en profiter. (appls.)

Nous avons déjà augmenté les traitements des inspecteurs d'écoles ; nous les augmenterons encore.

Nous avons adopté des mesures propres à relever le salaire des instituteurs et des institutrices ; nous poursuivrons cette politique, avec plus de vigueur même, et nous contribuerons plus généreusement à leur fonds de pension. (appls.)

Nous avons fondé des écoles normales ; nous en fonderons de nouvelles.

re, de la colonisation, nous voulons

Nous avons, à la dernière session, voté des octrois spéciaux pour les académies commerciales de nos campagnes ; nous augmenterons ces octrois. (appls.)

Nous avons subventionné la création d'une école de hautes études commerciales et de deux écoles techniques ; nous nous proposons d'aider à l'établissement d'autres écoles du même genre. (appls.)

Nous avons, à la dernière session, porté à près de \$725,000 le budget de l'instruction publique ; c'est notre ambition de le porter à un million d'ici à deux ans. (appls.)

Nous voulons améliorer l'enseignement élémentaire, la petite école, l'école du peuple. (appls.)

Nous voulons développer en cette province, l'enseignement professionnel de tous genres : agricole, commercial, industriel et polytechnique.

Nous sommes à établir une pépinière à Berthier, et nous allons tenter le reboisement des terres arables délaissées par l'agriculture ; la restauration des terres forestières ruinées par les incendies, le repeuplement des terrains sablonneux, nus ou sans arbres, et l'acclimatation d'essences étrangères. (appls.)

Dès que la commission nommée pour étudier la question des accidents du travail aura fait rapport, nous préparerons une législation qui protège également les droits des employeurs et ceux des employés.

Nous allons aussi chercher à ajuster sur une base plus uniforme la taxe qui pèse sur les corporations commerciales.

L'accroissement de la population dans certaines parties de la province a rendu nécessaire le remaniement de la carte électorale ; comme j'ai eu l'occasion de le déclarer aux journaux, nous ferons ce remaniement dès la prochaine session et nous verrons à ce que les nouvelles divisions électorales soient représentées chacune par un député dès la session suivante. (Applaudissements.)

Bref, nous voulons l'avancement de l'instruction publique, de l'agricultu-

le développement de notre chère province et le bien-être de sa population. (Applaudissements.)

APPEL A L'ELECTORAT.

C'est sur ce programme que nous en appelons à l'électorat ; c'est sur nos actes que nous demandons à être jugés. (appls.) Le gouvernement libéral de Québec, que l'on nous comprene bien, demande à être jugé sur ses œuvres. Si ces œuvres sont trouvées trop légères, qu'on vote pour les candidats de l'opposition. (cri : non ! n n !). Si, au contraire, nous sommes dignes de continuer à gérer la chose publique, c'est le devoir de chacun, à quelque parti qu'il ait appartenu dans le passé, d'élire les candidats qui nous promettent leur appui et leur confiance. (appls.)

Nous avons besoin de cette confiance pour continuer la tâche commencée.

Certains impatients vous diront que nous n'allons pas assez vite dans la voie des réformes et du progrès. Vous vous rappellerez que, dans toute ascension, la patience vaut mieux

que la précipitation, la prudence qui sait écarter les obstacles soutient mieux la marche que la passion d'arriver au but. (appls.)

Certains grands parleurs, qui n'ont jamais su accomplir quoi que ce soit, vous diront peut-être que nous n'avons encore rien réalisé. Vous vous souviendrez que ce n'est pas à leur effet immédiat que se doit mesurer l'importance des actes accomplis. Comme c'est la pensée, qui, après tout même le monde, les bons politiques sont ceux dont les idées créent les choses qui viennent, (applaudissements) ceux dont l'esprit façonne la vie des générations futures ; (applaudissements) ; les vrais dominateurs du présent sont ceux qui l'ont fait lorsqu'il n'était encore que l'avenir. (Applaudissements.) Les vivants auxquels on obéit, ne font, bien souvent, qu'exécuter à leur insu les ordres silencieux de certains morts, et je sais tels penseurs, tels patriotes, (appls.) qui, du fond de leur tombeau, gouvernent plus souverainement cette province que le plus absolu des monarques ne le fit jamais du haut de son trône. (Tonnerre d'applaudissements répétés.)

